

Travailler sur la biosécurité aquatique en Polynésie française : la voie du développement durable !

La direction de la biosécurité de la Polynésie française a été créée en juin 2017 en séparant le QAAV (Qualité Alimentaire et Action Vétérinaire) du service du Développement Rural et en le fusionnant avec la protection des végétaux. Cette autorité compétente totalement autonome a continué les actions menées par le QAAV dans le but de minimiser les risques d'introduction, de distribution et d'établissement de ravageurs, de pathogènes et d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire.

Depuis lors, de nombreux travaux ont été réalisés dans le domaine de la biosécurité aquatique, en tenant compte de la grande biodiversité aquatique du territoire, de la nécessité d'éviter l'introduction d'espèces invasives et d'agents pathogènes aquatiques et de l'importance de préserver les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, d'importance croissante dans le territoire.

La Communauté du Pacifique a commencé à collaborer avec l'autorité de biosécurité de la Polynésie française à partir de l'année 2017, collaboration qui s'est concrétisée avec l'organisation d'un premier « Séminaire national sur la biosécurité aquatique » qui s'est tenu en septembre 2017 à Papeete.

Ce séminaire a rassemblé plusieurs administrations du pays (la Direction de la biosécurité [DBS], la Direction des ressources marines et minières [DRMM]), des acteurs privés de l'aquaculture, des responsables de la recherche en santé des animaux aquatiques et de l'aquaculture, ainsi que des représentants locaux.

L'objectif principal de ce séminaire était l'évaluation de la situation actuelle en matière de biosécurité aquatique en Polynésie française, en termes de ressources humaines et financières, de capacité de gestion des maladies, de diagnostic, etc. D'autre part, les principaux points faibles ont été identifiés, pour lesquels il est nécessaire d'améliorer et/ou d'agir rapidement, afin d'optimiser les protocoles de biosécurité aquatique sur le territoire.

Le ministre du Développement des ressources primaires, Teariki Alpha, a ouvert cet atelier national de la biosécurité aquatique en Polynésie avec les mots suivants :

« A l'heure où la consommation mondiale de poissons ne cesse de croître en raison de la pression démographique tandis que, parallèlement, les ressources s'amenuisent, l'aquaculture est devenue incontournable ». A l'initiative de la division de la pêche, de l'aquaculture et des écosystèmes marins de la Communauté du Pacifique (CPS), représentée par Ruth Garcia, et en collaboration avec la Direction de la biosécurité et de la Direction des ressources marines et minières, cet atelier permettra l'élaboration et la mise en œuvre du programme « Sustainable Pacific aquaculture development for food security and economic growth » en Polynésie française.

À la suite de ce séminaire, et afin de répondre aux objectifs fixés, il a été créé un comité de pilotage sur la biosécurité aquatique, dirigé par la Direction de la biosécurité, qui comprend la Direction de la biosécurité, la Direction des ressources marines et minières, la Direction de l'environnement, les responsables de la production aquacole au niveau privé et les représentants

de centres de recherche. Ses objectifs sont de développer les réflexions et outils nécessaires à la mise en place d'un plan national de biosécurité aquatique

Ce comité de pilotage s'est déjà réuni trois fois depuis octobre 2017, avec d'excellents résultats dans trois domaines principaux de performance :

- 1) Développement de bonnes pratiques de biosécurité au niveau des fermes aquacoles
- 2) Evaluation et mise à jour de la législation existante
- 3) Unification des efforts et des ressources pour le diagnostic des principales maladies des animaux aquatiques

Dans le cadre des suites de ce programme et afin d'accompagner l'autorité compétente de Polynésie française, la Division de la pêche, de l'aquaculture et des écosystèmes marins de la Communauté du Pacifique mettra à disposition les informations dont la Polynésie française a besoin afin de prendre des décisions relatives à la gestion et à la valorisation de leurs ressources aquatiques et de contribuer à la dotation des outils et des capacités nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions. En terme de biosécurité aquatique, trois éléments recouvrent ce domaine, tels que la gestion de la santé des animaux aquatiques, les échanges d'organismes aquatiques vivants et la sécurité alimentaire.

La mise en œuvre d'une stratégie de biosécurité aquatique impactera différents sujets tels que, par exemple, le statut sanitaire et la certification à l'exportation, le protocole de surveillance zoo-phytosanitaire ou encore les prescriptions en matière d'importation en rapport avec l'introduction d'animaux aquatiques et leurs produits.

Ainsi, protéger la santé et la biodiversité des écosystèmes aquatiques, faciliter la mise en place de nouveaux systèmes potentiels de production aquatique, assurer la pérennité des ressources alimentaires et des filières d'exportation, renforcer la capacité de participer aux circuits commerciaux équitables et protéger et mettre à profit un milieu préservé sont des priorités pour la Polynésie française en matière de biosécurité aquatique.

Pour tout complément d'information :

Dr Laurent Pasco

*Direction de la biosécurité, Ministère des ressources marines et minières, Polynésie française
laurent.pasco@biosecurite.gov.pf*